



## CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN : 109 RECOMMANDATIONS ADOPTÉES POUR SAUVEGARDER LA BIODIVERSITÉ

Communiqué - 4 novembre 2020

Une nouvelle étape décisive vient d'être franchie dans la préparation du Congrès mondial de la nature de l'UICN. Plus de 1 000 organisations membres de l'UICN, incluant des États et des agences gouvernementales, des ONG, des organisations de peuples autochtones ont été appelées à voter sur 109 recommandations, dont 14 proposées par les membres français de l'UICN. Toutes ces recommandations ont été adoptées et proposent des actions concrètes pour répondre aux enjeux de biodiversité.

## DES RECOMMANDATIONS AVEC DES SOLUTIONS CONCRÈTES POUR LA NATURE

Ce vote est un succès et illustre la dynamique internationale en cours pour construire un monde plus durable, qui valorise et conserve la nature. Avec ces 109 recommandations, l'UICN continue de jouer son rôle d'alerte et de force de propositions pour protéger la biodiversité. A la différence des COP de l'ONU, ce vote est une codécision entre les Etats et les agences publiques, d'une part, et les ONG d'autre part, depuis des grandes organisations jusqu'à des petites associations.

Les recommandations de l'UICN influencent et guident les décisions à prendre et les actions à engager. Elles sont notamment à l'origine de l'adoption de conventions importantes comme la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et la Convention sur la diversité biologique (CDB).

## LA MOBILISATION FRANCAISE AU RENDEZ-VOUS DE LA MOBILISATION MONDIALE

« Les membres du Comité français de l'UICN, les plus nombreux dans le monde après les membres des Etats-Unis, ont apporté des contributions importantes en proposant 14 de ces recommandations mondiales. » indique Sébastien Moncorps, Directeur du Comité français de l'UICN. Il précise « Comme pour les autres recommandations, on peut les classer en 3 grands ensembles : celles demandant un renforcement d'actions sur des espèces et des écosystèmes particuliers, celles soutenant des politiques et des stratégies environnementales plus ambitieuses, et celles requérant une lutte plus importante contre des pressions pesant sur la biodiversité ».

Parmi ces recommandations coordonnées par le Comité français de l'UICN figurent le renforcement de la protection des poissons des récifs coralliens, des mangroves et des grands singes, la reconnaissance des crimes environnementaux comme des crimes graves ou le déploiement des Solutions fondées sur la nature pour lutter contre le changement climatique, ainsi que la lutte contre la pollution plastique dans l'océan, la déforestation importée ou l'artificialisation des sols (plus de détails ci-après).

Ces recommandations, auxquelles s'ajoutent celles sur le développement des pratiques alternatives aux pesticides de synthèse et la réduction des incidences négatives des activités de pêche et d'extraction sur les espèces et les habitats marins,

ont été intégrées dans la nouvelle stratégie européenne de la biodiversité adoptée par le Conseil de l'Union Européenne le 23 octobre dernier. Par ailleurs, les Etats parties à la Convention contre le crime transnational organisé (UNTOC) viennent d'inclure les crimes portant atteinte à l'environnement dans le champ d'application de cette convention.

## LES ETAPES FRANCHIES ET CELLES A VENIR

Au total 128 recommandations ont été retenues en décembre 2019 pour le Congrès mondial. A l'issue d'un débat en ligne de décembre 2019 à mars 2020 entre tous les membres de l'UICN dans le monde, 109 d'entre elles ont été retenues pour être votées entre le 7 et le 21 octobre 2020. Les 19 recommandations restantes seront soumises à débat lors du Congrès mondial de l'UICN à Marseille en 2021. Le Comité français de l'UICN a coordonné l'élaboration de 18 recommandations sur les 128, dont 14 ont été votées en octobre 2020 et 4 feront partie du débat des 19 recommandations restantes.

L'ensemble de ces recommandations contribueront à définir les prochains objectifs pour la protection de la biodiversité à 2030, qui seront établis à la COP15 Biodiversité de l'ONU après le Congrès mondial de la nature de l'UICN. Cette mobilisation est plus que jamais indispensable puisqu'à travers la 5ème édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité*, le constat est maintenant établi par l'ONU que les 20 grands objectifs internationaux pour la biodiversité fixés en 2010 n'ont pas été atteints en 2020, malgré quelques progrès.

A propos du Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) www.uicn.fr
Le Comité français de l'UICN est une organisation non gouvernementale, qui regroupe le 2º plus grand nombre de
membres de l'UICN dans le monde avec deux ministères, 13 organismes publics, 41 ONG et plus de 250 experts.
Au niveau international, l'UICN rassemble quelque 1 300 organisations et 15 000 experts. L'UICN est la seule
organisation environnementale qui a le statut d'observateur auprès de l'ONU. L'UICN permet à ses membres et
experts (biologistes, économistes, juristes...) de collaborer au niveau international afin de partager leurs
connaissances et leur action sur la biodiversité. Depuis sa création en 1948 à Fontainebleau, l'UICN a proposé 1
300 recommandations pour préserver la biodiversité et a permis de structurer et renforcer l'action mondiale dans
ce domaine. Tous les quatre ans, elle organise le Congrès mondial de la nature dont le prochain se tient à Marseille
en 2021.

**CONTACT COMMUNICATION** 

Emilie Dupouy Chargée de communication 06 37 78 90 14 / emilie.dupouy@uicn.fr CONTACT PRESSE COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN

Agathe Descamps 06 23 80 08 13 / agathe@letoilebleue.fr